

REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

(art.34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010)

DEPARTEMENT	
--------------------	--

PROCÈS -VERBAL DES AVIS DES CCID – CIID SUR LES COEFFICIENTS DE LOCALISATION

Année de mise à jour des coefficients de localisation : 2018
Date de la réunion de la CCID ou de la CIID : JJ/MM/AAAA

CCID de	
----------------	--

OU

CIID de	
----------------	--

Conformément au paragraphe XI de l'article 34 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative modifié, un dispositif de mise à jour permanente prévoit que les coefficients de localisation peuvent être modifiés chaque année par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) après avis des commissions locales.

Le coefficient de localisation a vocation à tenir compte de la situation de la parcelle d'assise de la propriété au sein du secteur d'évaluation. Il est utilisé pour calculer la valeur locative de l'ensemble des locaux professionnels situés sur la parcelle puisqu'il s'applique aux tarifs de tous les locaux professionnels situés sur la parcelle.

Le présent document permet aux CCID-CIID d'indiquer de manière précise et motivée les modifications qu'elles souhaiteraient voir apporter à la liste des parcelles affectées d'un coefficient de localisation.

Ces modifications ou nouvelles propositions, si elles sont par la suite validées par la CDVLLP, seront prises en compte pour le calcul des valeurs locatives des locaux professionnels 2018.

Il est précisé qu'aucun avis ne peut être pris en l'absence de quorum, soit au moins cinq membres pour les CCID et neuf membres pour les CIID. Les avis des commissions locales sont pris à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du président de la commission est prépondérante.

Le quorum est atteint :

OUI	La réunion peut se tenir
NON	La réunion ne peut pas se tenir. Une nouvelle convocation sera envoyée.

(rayer la mention inutile)

Seuls les commissaires présents doivent signer le présent procès-verbal en page 4.

Modalités de complèment du procès-verbal

Les parties 1 et 3 doivent obligatoirement être complétées.

La partie 2 doit être renseignée **uniquement** si la case OUI a été cochée dans la partie 1.

Les propositions de la commission locale retracées dans la partie 2 feront l'objet d'un examen par la CDVLLP.

Partie 1 – Avis de la commission sur la liste des parcelles d'assise affectées de coefficients de localisation

La CCID ou la CCID souhaite-elle apporter des modifications à la liste des parcelles d'assise affectées de coefficients de localisation qui lui a été transmise ?

	NON	Saisir obligatoirement une des deux cases	OUI
--	------------	---	------------

Si vous avez coché « OUI », la partie 2 (selon les natures de modifications souhaitées) et la partie 3 doivent être renseignées. Les modifications proposées seront ensuite examinées par la commission départementale des valeurs locatives professionnels.

Si vous avez coché « NON », seule la partie 3 relative à la signature des commissaires doit être remplie.

Partie 2 – Modifications relatives aux coefficients de localisation

Cette partie doit être renseignée si la case « OUI » a été cochée dans la partie 1.

Pour la taxation 2018, les coefficients de localisation peuvent prendre 8 valeurs :

4 valeurs de minoration : 0.70 ; 0.80 ; 0.85 et 0.90 ;

4 valeurs de majoration : 1.10 ; 1.15 ; 1.20 et 1,30.

Les modifications des coefficients de localisation doivent être proposées par parcelle. Par mesure de simplification, il est toutefois possible, si le même coefficient de localisation est appliqué sur l'ensemble des parcelles d'une section, de n'indiquer le coefficient de localisation qu'au niveau de la section.

EXEMPLES DE REMPLISSAGE DU PROCES VERBAL

N°	Libellé de la commune *	Référence cadastrale de la section (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Référence cadastrale de la parcelle (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Valeur actuelle du coefficient de localisation *	Nouvelle valeur proposée pour le coefficient de localisation *	S'agit-il d'une modification (M), d'une création (C) ou d'une suppression (S) *
1	<i>Châteauroux</i>	<i>BY</i>	<i>10</i>	<i>1,10</i>	<i>1</i>	<i>S</i>
Les motifs de la proposition		<i>La situation de la parcelle BY est moins attractive qu'en 2015 du fait de sa situation enclavée qui la rend peu accessible</i>				
2	<i>Valançay</i>	<i>AY</i>		<i>1</i>	<i>1,10</i>	<i>C</i>
Les motifs de la proposition		<i>Les parcelles constitutives de l'ensemble de la section AY de la commune sont plus attractives du fait de l'ouverture d'une nouvelle voie rapide à proximité.</i>				

(* saisie obligatoire dans le tableau pour toute modification de coefficient de localisation affectant la liste des sections cadastrales ou parcelles d'assise)

N°	Libellé de la commune *	Référence cadastrale de la section (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Référence cadastrale de la parcelle (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Valeur actuelle du coefficient de localisation *	Nouvelle valeur proposée pour le coefficient de localisation *	S'agit-il d'une modification (M), d'une création (C) ou d'une suppression (S) *
1						
Les motifs de la proposition						
N°	Libellé de la commune *	Référence cadastrale de la section (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Référence cadastrale de la parcelle (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Valeur actuelle du coefficient de localisation *	Nouvelle valeur proposée pour le coefficient de localisation *	S'agit-il d'une modification (M), d'une création (C) ou d'une suppression (S) *
2						
Les motifs de la proposition						
N°	Libellé de la commune *	Référence cadastrale de la section (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Référence cadastrale de la parcelle (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Valeur actuelle du coefficient de localisation *	Nouvelle valeur proposée pour le coefficient de localisation *	S'agit-il d'une modification (M), d'une création (C) ou d'une suppression (S) *
3						
Les motifs de la proposition						
N°	Libellé de la commune *	Référence cadastrale de la section (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Référence cadastrale de la parcelle (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Valeur actuelle du coefficient de localisation *	Nouvelle valeur proposée pour le coefficient de localisation *	S'agit-il d'une modification (M), d'une création (C) ou d'une suppression (S) *
4						
Les motifs de la proposition						
N°	Libellé de la commune *	Référence cadastrale de la section (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Référence cadastrale de la parcelle (à défaut l'intitulé de l'adresse) *	Valeur actuelle du coefficient de localisation *	Nouvelle valeur proposée pour le coefficient de localisation *	S'agit-il d'une modification (M), d'une création (C) ou d'une suppression (S) *
5						
Les motifs de la proposition						

Présence d'intercalaires (rayer la mention inutile)	OUI	NON
Nombre d'intercalaires		

Observations :

Partie 3 – Signature des commissaires

Les commissaires soussignés attestent que les éléments figurant sur le présent document sont conformes aux décisions de la commission prises en séance.

A _____, le _____

Nom	Prénom	Signature